



PROCES VERBAL de la séance du 6 février 2012

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
131	131	67	62	5

Etaient présents :

<u>Membres du Bureau :</u>			
TRESSANGE	WEBER	Jean-Paul	Président
INGLANGE	REISTROFFER	Gilbert	1er vice-président
RITZING	KIFFER	Edmond	2e vice-président
MANOM	CHRISTNACKER	Daniel	3e vice-président
KIRSCHNAUMEN	GEORGES	Gérard	1er assesseur
VALMESTROFF	ZORDAN	Jean	2e assesseur

Membres du Bureau :

YUTZ	MEYER	Charles	3e assesseur
TERVILLE	BERARDI	Robert	4e assesseur
FONTOY	MARTIN	Jean-Eric	5e assesseur
NEUFCHEF	VILLEMORTI	Marcel	6e assesseur
RUSSANGE	KRIER	Roland	8e assesseur

Etaient présents :

Délégués titulaires

BOUZENDORFFER	Robert	APACH	DEGENEVE	Denis	KIRSCH-LES-SIERCK
DESVAUX	Roger	AUDUN-LE-TICHE	FOETZ	Marc	KLANG
CAFFENNE	Henri	BERTRANGE	LAUX	Jean-Pascal	KNUTANGE
GIORGINI	Gérard	BOULANGE	BECKER	Patrick	KUNTZIG
KOWALCZYK	Pierre	BOUSSE	LEUVREY	Jacky	LUTTANGE
SCHLINCKER	Bernard	BUDING	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
DIBENE	Nicolas	DISTROFF	LAMARLE	André	MONDELANGE
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	MORENA	Mario	NILVANGE
EBERHART	Pascal	FAMECK	STOCHMEL	Denis	OTTANGE
CORVISIER	Claude	FAMECK	GAVAZZI	Angel	OTTANGE
STEICHEN	Christian	FAMECK	CHAUMIER	Claude Eric	LOUDRENNE
MATHIS	Marguerite	FLASTROFF	BORDONNE	Marie-Pierre	REMEILING
BORLA	Gérard	FLORANGE	LEIDIG	Armand	RETTTEL
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
MAOUCHI	Fatah	FONTOY	BRUZZESE	Antonio	ROSSELANGE
VILLARRUBIA	Elvire	GUENANGE	MELI	Dominique	THIONVILLE
SOMMEN	Christian	HALSTROFF	PARGNY	Jean-Paul	THIONVILLE
MOYSON	Rolande	HAYANGE	RITTER	Jean-Marie	THIONVILLE
PHILIPPS	Angèle	HAYANGE	NOLLER	Philippe	THIONVILLE
D'AMBROSIO	Gérard	HAYANGE	DELUY	Georges	THIONVILLE
SCHWEITZER	Jean-Marc	HUNTING	SWOL	Nathalie	THIONVILLE
PERLATI	Daniel	ILLANGE	PHILIPPE	Marie-Françoise	THIONVILLE
MARQUET	François	ILLANGE	CAZALET	Alain	TRESSANGE
WERNER	Camille	KEDANGE-SUR-CANNER	DILLIER	Yves	YUTZ
MENEGOZ	Michel	KEMPLICH	BIEBER	Philippe	YUTZ
TOURRET	Frédéric	KERLING-LES-SIERCK			

Délégués suppléants

STEICHEN	Christian	FAMECK	LANDSGESELL	Rémy	VECKRING
GUERIN	Max	RICHEMONT	THIRIA	Jean-Michel	WALDWISSE
VAISSE	Brigitte	THIONVILLE			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Roger TIRLICIEN à M. Dominique MELI, Mme Lili KREUWEN à M. Roméo PASQUALETTO, M. Daniel TRIVELLATO à M. André LAMARLE, M. Philippe SLENDZAK à M. Charles MEYER, Henri MULLER à M. Philippe BIEBER, M. René BREIT à M. Robert BOUZENDORFFER, M. Lucien PIOVANO à M. Roger DEVAUX, Mme Isabelle RAUCH à M. Georges DELUY, M. Cecil COVES à M. Jean-Marie RITTER, M. Jean-Christophe FROEHLICHER à M. Robert BERARDI, M. Jean-François ADAM à M. Gérard

BORLA, M. Alain UNTEREINER à Mme Elvire VILLARRUBIA, Mme Odile FRIEDMANN à M. Mario MORENA, M. Thierry CARRE à M. Daniel CHRISTNACKER .

Sont excusés : M. François ALBANE, M. Marcel HUMBERT, M. Michel SUMERA, Mme Laurette PRATI, M. Michel NADE, M. Roger TUSCH, M. Roger GUBERNATOR, M. Sébastien SCHOSSELER, M. Jean-Marc HEYERT

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, M. Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY-OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 17 février 2012, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 h 00 en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

1) Compte Administratif 2011

Monsieur le Président indique que le compte administratif 2011 est présenté avant le budget primitif 2012 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1.206.324 euros et les recettes à hauteur de 1.185.653,72 euros. Il en résulte un solde annuel déficitaire de 20.670,28 euros et un solde cumulé déficitaire de 14.221,13 euros. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par la comptabilisation, depuis 2006, des subventions versées aux communes, en dépenses d'investissement. Celles-ci représentent en effet 871.324,00 euros pour ce qui concerne la redevance R2 et 305.000,00 euros pour les subventions d'effacement de réseaux. L'exercice 2011 se distingue également par le versement de la somme de 30.000 euros au concessionnaire, pour la réalisation de travaux de sécurisation de réseaux.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1.291.726,17 euros et les recettes à 1.323.456,94 euros, d'où un solde excédentaire de 31.730,77 euros, qui porte l'excédent cumulé à 80.904,15 euros. L'importance des recettes et dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par l'encaissement des redevances versées par le concessionnaire en recettes de fonctionnement et par l'amortissement des subventions versées aux communes (1.176.324,00 euros en dépenses).

Une provision de 12.173,00 euros a été réalisée, conformément à la décision du comité syndical du 6 juillet 2011, en vue de garantir le financement des contributions futures à verser au concessionnaire pour la sécurisation des réseaux.

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Président quitte la séance et cède la parole à M. Gilbert Reistroffer. Après délibération, le Comité, hors la présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2011 et le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures concordent.

2) Affectation du résultat 2011

Monsieur le Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2011 par un excédent de 31.730,77 euros. Celui-ci s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un résultat cumulé excédentaire de :

$$31.730,77 + 49.173,38 = 80.904,15 \text{ euros}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2011 par un déficit de 20.670,28 euros qui s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un solde cumulé déficitaire de :

-20.670,28 + 6.449,15 = -14.221,13 euros

Le Comité syndical après délibération décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement à la couverture du besoin de financement constaté, soit 14.221,13 euros. Ce crédit sera imputé en 2012 en recettes d'investissement sur le compte 1068. Le solde, 66.683,02 sera conservé en recettes de fonctionnement, sur le compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

3) Budget Primitif 2012

Monsieur le Président indique que le Budget primitif de l'exercice 2012 s'équilibre à hauteur de 1.549.783,02 euros en section de fonctionnement et de 1.395.810,43 euros en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement des subventions versées aux communes et au virement de la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire qui font l'objet d'un amortissement immédiat.

La redevance R2 est inscrite en dépenses et recettes pour des montants supérieurs, par prudence, à ceux connus à ce jour, compte tenu des aléas qui subsistent encore quant au montant définitif de la subvention.

Les subventions pour effacement de réseaux sont évaluées à hauteur de la contribution annuelle du concessionnaire.

Une provision pour risques et charges est constituée, de manière semi-budgétaire, à hauteur de 14.000,00 euros, afin de venir abonder la masse financière mise en réserve pour garantir le financement des travaux de sécurisation de réseaux, notamment si la redevance R2 venait à être insuffisante.

Le Comité syndical voudra bien se prononcer sur le budget 2012, dont le détail est annexé au rapport, et autoriser la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risques et charges, d'un montant de 14.000 euros.

Le Comité, après délibération adopte à l'unanimité le budget primitif 2012.

4) Point sur la redevance R2

Monsieur le Président indique que le montant total de la R2 2010 avoisinera globalement les 902.809,- euros.

Un tableau de répartition de la R2 est présenté au cours de la séance.

La situation définitive relative à la R2 2010 sera soumise à l'approbation du prochain comité syndical, dès que la population au 31 décembre 2011 sera connue.

Le Comité adopte à l'unanimité les propositions du présent rapport.

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 20 h 00.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Deba', written over a horizontal line.